

AVIS D'AUDIENCE

Conformément à la *Loi sur l'aménagement du territoire de l'Ontario*

Demandes d'autorisation

Groupe 3
Mardi 18 juillet 2023
9 h

Place-Ben-Franklin, salle Chamber, 101, promenade Centrepointe, et par vidéoconférence

Les propriétaires des biens-fonds situés dans un rayon de 60 mètres de l'adresse indiquée ci-dessous reçoivent le présent avis afin d'avoir la possibilité de formuler des observations sur la ou les demandes et de participer à l'audience s'ils le souhaitent.

L'audience pourra être visionnée sur la chaîne [YouTube](#) du Comité de dérogation. Les participants pourront bénéficier d'une interprétation simultanée dans les deux langues officielles et de formats accessibles et d'aides à la communication pour toute question à l'ordre du jour s'ils en font la demande auprès du Comité au moins 72 heures à l'avance.

Dossiers : D08-01-23/B-00167 et D08-01-23/B-00168
Demandes : Autorisation en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*
Propriétaire/requérant : 1514947 Ontario Inc.
Adresse de la propriété : 1500, chemin Thomas Argue
Quartier : 5 – West Carleton-March
Description officielle : Partie des lots 12, 13, 14 et 15, concession 3, Huntley, partie des lots 13 et 14, concession 4, Huntley, partie de l'emprise routière reliant les concessions 3 et 4, Huntley, Ville d'Ottawa
Zonage : T1B
Règlement de zonage : 2008-250

PROPOSITION DES REQUÉRANTS ET OBJET DES DEMANDES :

Le propriétaire souhaite lotir le bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer un nouveau lot destiné à accueillir une utilisation commerciale / industrielle, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

AUTORISATION REQUISE :

Le propriétaire sollicite l'autorisation du Comité en vue de cessions et d'une concession de servitudes/emprise.

Le terrain disjoint est représenté par les parties 1 à 4 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Il aura une façade de 99,91 mètres, une profondeur irrégulière et une superficie de 1,21 hectare. Cette parcelle sera inoccupée et portera pour adresse municipale le 1508, chemin Thomas Argue.

Le terrain conservé, c'est-à-dire les parties de lots 12, 13, 14 et 15, concession 3, les parties de lot 13 et 14, concession 4 ainsi que la partie de l'emprise routière reliant les concessions 3 et 4, présentera des façades de 177 mètres sur le chemin Thomas Argue, de 140 mètres sur la voie privée Winover, de 324 mètres sur le chemin Huisson et de 231 mètres sur le chemin Carp. Il couvrira une superficie de 133 hectares. Cette parcelle sera occupée par l'immeuble d'exploitation de l'aéroport de Carp, son aire de stationnement, ses hangars et ses pistes d'atterrissage. Son adresse municipale sera le 1500, chemin Thomas Argue.

Il est proposé de créer une servitude, illustrée comme étant les parties 3 et 4 sur le plan 4R préliminaire, au bénéfice du terrain conservé, aux fins de maintenance et d'accès aux lignes enfouies privées de transport de l'électricité.

La demande indique qu'il existe actuellement une servitude (OC2117895).

SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS à l'audience, celle-ci pourra se dérouler en votre absence et vous ne recevrez pas d'autre avis à ce sujet.

SI VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR UN AVIS DE LA DÉCISION prise à l'issue de l'audience et de tout appel ultérieur interjeté devant le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire, veuillez en faire la demande par écrit au Comité.

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS à ce sujet, communiquez avec le Comité (voir les coordonnées ci-dessous, notamment l'adresse électronique, le numéro de téléphone, le site Web et le code QR).

TOUS LES RENSEIGNEMENTS PRÉSENTÉS DEVIENNENT PUBLICS

Conformément à la [Loi sur l'aménagement du territoire](#), à la [Loi sur les municipalités](#) et à la [Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée](#), les observations écrites adressées au Comité de dérogation sont considérées comme des renseignements publics et peuvent être communiquées à toute personne intéressée. Les renseignements que vous choisissez de divulguer dans votre correspondance, notamment vos renseignements personnels, seront versés au dossier public et

communiqués aux membres du Comité, aux requérants ou à leur agent ou leur agente, ainsi qu'à toute autre personne intéressée.

COMMENT PARTICIPER

Présentez vos observations écrites ou orales avant l'audience : Faites parvenir vos observations par courriel à l'adresse cded@ottawa.ca au moins 24 heures avant l'audience afin de vous assurer que les membres des groupes chargés du rendu des décisions les ont bien reçues. Vous pouvez également téléphoner au coordonnateur ou à la coordonnatrice, au numéro 613-580-2436, pour demander que vos observations soient transcrites.

Si vous souhaitez prendre la parole lors de l'audience, inscrivez-vous au moins 24 heures à l'avance en communiquant avec le coordonnateur ou la coordonnatrice du Comité au numéro 613-580-2436 ou à l'adresse cded@ottawa.ca. Vous recevrez des détails sur la façon de participer par vidéoconférence. Si vous souhaitez faire une présentation visuelle, le coordonnateur ou la coordonnatrice sera en mesure de vous fournir des détails sur la façon de procéder. Les présentations sont limitées à cinq minutes et toute exception est laissée à la discrétion du président ou de la présidente.

Les audiences sont régies par les [Règles de pratique et de procédure](#) du Comité de dérogation et sont accessibles en ligne.

COMITÉ DE DÉROGATION

Le Comité de dérogation est le tribunal quasi judiciaire de la Ville d'Ottawa créé en vertu de la [Loi sur l'aménagement du territoire](#) de l'Ontario. Chaque année, il tient des audiences sur des centaines de demandes en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, conformément à la [Loi sur l'exercice des compétences légales](#) de l'Ontario, y compris des demandes d'autorisation de morcellement de terrain et de dérogation mineure aux exigences en matière de zonage.

FAIT le 4 juillet 2023



This document is also available in English.

Committee of Adjustment
City of Ottawa
101 Centrepointe Drive
Ottawa ON K2G 5K7
Ottawa.ca/CommitteeofAdjustment
cofa@ottawa.ca
613-580-2436



Comité de dérogation
Ville d'Ottawa
101, promenade Centrepointe
Ottawa ON K2G 5K7
Ottawa.ca/Comitedederogation
cded@ottawa.ca
613-580-2436